L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 12 MAI 1836.

POUR PRESIDENT,
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

Nous croyons devoir faire rappeler aux négocians de la Nouvelle-Orléans que c'est aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, que doit avoir lieu à la Bourse des Marchands l'assemblée pour aviser aux moyens d'établir deux lignes de paquebots; l'une pour Liverpool et l'autre pour le Hâvre. Ce projet est d'une si grande importance pour la Louisiane, que nous devons [illegible] non seulement les négocians, mais encore les citoyens en général se rendront à cette réunion, et feront tous leurs efforts pour assurer le succès de cette entreprise. Il y va de la prospérité de la Louisiane, et certes à cette considération, les habitans de la ville se montreront ce qu'ils ont toujours été—de vrais patriotes.

La première représentation de "La Straniera" a eu lieu hier au théâtre de la rue St. Charles. La pièce en général a très bien marché (sauf les décors dans quelques changemens à vue, qui n'allaient pas comme sur des roulettes.) Néanmoins, nous devons dire que malgré tous les soins qu'a mis Signor Montresor pour rendre le spectacle digne du public, et malgré les jolis morceaux de violoncelle et de trombone exécutés par Messieurs Boucher et Cioffi, les amateurs de la belle musique sont sortis de la salle, emportant avec eux cette opinion, qu'en fait de chef d'œuvre, la pièce doit être considérée comme une *étrangère*.

L'administration du Théâtre St. Charles voudra bien avoir égard à cette opinion des *dilettanti* et rayer "La Straniera" de son répertoire. Pour les dernières représentations, qu'elle s'en tienne à "Zelmire" si elle ne juge pas convenable de redonner "Norma" ou le "Pirate."

Le navire paquebot Westminster est arrivé à New-York venant de Londres: il n'a apporté des journaux de cette ville que jusqu'au 17 mars; les nouvelles sont en conséquence de 11 jours moins récentes que celles que nous avons reçues par le navire Echo.

Accident au chemin de fer de Pontchartrain.—Il nous est douloureux d'avoir à rendre compte d'un accident déplorable occasionné mardi dernier par un des chars du chemin de fer de Pontchartrain. Ce char employé à transporter la vase s'en venait avec un chargement; au petit trot du cheval aveugle qui le faisait mouvoir. Le conducteur, homme dont l'imprudence n'est pas en doute, voyant qu'un jeune enfant, un petit nègre de 10 à 12 ans, se trouvait sur la coulisse, se contenta de lui crier en anglais de prendre garde, mais soit que le malheureux n'eût pas entendu ce qu'on lui disait, soit qu'il ne se crut pas en danger, le char continua à rouler comme avant. Un des côtés de la boîte à vase frappa ce malheureux, le jeta en travers sur les *tract* et l'une des roues lui coupa les deux jambes, l'une desquelles resta sur la place et l'autre ne tenant plus qu'à un fil.

Il n'est que trop notoire, d'après cet exposé qui nous a été fait par une personne digne de foi, que le conducteur pouvait facilement arrêter son char et prévenir ainsi un accident dont tout le blâme retombe sur lui. Il n'y a-t-il jamais aux deux bouts de ce chemin une personne chargée de régler les mouvemens des chars? Leur présence préviendrait sans doute des accidens qui ne se répètent que trop souvent.

Le chemin de fer d'Erie, adopté par la Législature de l'Etat de New-York a été approuvé par le gouverneur. On cite cet acte comme un des plus importans qui aient été passés à la session actuelle. On estime que cette mesure est l'avant-coureur d'un chemin de fer qui ira aboutir à l'Océan Pacifique.

AURORE BOREALE.

Une aurore boréale a été vue à New-York dans la nuit du 26 avril. Du centre lumineux placé à une petite distance au Sud-Est du Zenith, des rayons d'un rouge brillant s'élançaient par jets dans la direction Nord et Ouest. Ceux de l'Est étaient d'une teinte plus pâle. Le phénomène se manifesta vers 11 heures du soir et dura presque toute la nuit. L'éditeur de la *Gazette* qui en rend compte dit n'avoir jamais vu un spectacle plus majestueux.

Les citoyens de Newark font faire en ce moment une statue équestre et en marbre blanc, de Washington. L'ouvrage coutera $12,000. La moitié de cette somme a été déjà souscrite.

En fait de monumens nationaux, la Nouvelle-Orléans est peut-être la seule ville des Etats-Unis qui ne possède pas le sien. Cependant ce ne sont pas les sujets qui nous manquent. A quoi donc faut-il attribuer notre apathie?

Nouvelles du Havre plus fraîches de deux jours.

Par le *Marengo*, arrivé du Havre nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 18. Ils nous fournissent du commercial de deux jours plus frais que celui que nous avons obtenu par la voie de la Mobile. Nous avons pareillement reçu une liasse du Journal des Débats. La longueur d'un article que nous publions sur les sucres nous a forcé à diminuer le nombre de nos extraits. Nos lecteurs nous excuseront sans doute, lorsqu'ils réfléchiront que c'est dans le seul but d'être utile à l'agriculture de la Louisiane que nous nous sommes décidé à suivre pas à pas tous les mouvemens de l'Europe dans une question si étroitement liée aux intérêts de notre pays.

Négociation entre l'Angleterre et l'Espagne.—Le *Journal du Commerce*, de New-York, publie une lettre de son correspondant de Londres, sous la date du 15 mars, dans laquelle nous trouvons le paragraphe suivant:

"Depuis longtems il est question entre ce gouvernement et celui d'Espagne d'une négociation qui a pour objet de permettre que les denrées des colonies espagnoles soient importées dans la Péninsule à bord des navires anglais. L'opinion générale est que Mendizabal, premier ministre a donné son plein assentiment à cet arrangement. Si le fait est réel les négocians américains ne devront-ils pas éprouver une perte sensible?"

Le même correspondant ajoute dans un autre paragraphe que le second message spécial du président aurait produit en Angleterre une satisfaction générale; non pas en raison des avantages qui résulteraient à ce pays en faisant à lui seul le commerce des Etats-Unis, dans le cas où la guerre serait déclarée, mais bien à cause du ton, de la fermeté et de la noble attitude de l'Amérique dans une question où tout le bon droit est de son côté.

Le correspondant après avoir blâmé le gouvernement français pour la conduite qu'il a tenue, termine ses réflexions en citant une remarque faite par un des membres de la cour des directeurs de la compagnie des Grandes Indes: "si j'étais le général, je demanderais des intérêts."

JAMAIQUE—Les nouvelles reçues à New-York de la Jamaïque, représentent cette île dans un état de fermentation générale, cela ne pouvait être différemment, dit le *Evening Star* du 25, d'après les procédures insensées des abolitionistes du parlement anglais. La loi sur l'apprentissage (apprenticeship law) doit infailliblement exciter les nègres à la révolte, et Dieu sait quelles scènes de désordre en résulteront. Le fait est qu'il est impossible aux autorités de cette colonie de mettre cette mesure à exécution, car elle aurait pour but d'imposer un vasselage aux planteurs, et de les mettre à la merci ou pouvoir.

Le gouverneur, marquis de Higo, a de nouveau prorogé le terme des assemblées: elles devront se réunir le 17 mai. Le Despatch à ce sujet contient entre autres le paragraphe suivant:

"Nous considérons le Canada comme perdu pour l'Angleterre. Avec ce pays marcheront la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau Brunswick, le Cap Breton, l'Ile du Prince Edouard et celle de Terre Neuve. On pourra dire alors adieu aux pêcheries, la plus grande source de notre richesse. Alors aussi les colonies des Antilles se verront dans la nécessité de se donner au gouvernement qui voudra les protéger et les soutenir."

Une tentative vient d'être faite par un nègre de Montego-Bay d'empoisonner son maître et toute la famille de ce dernier, en leur administrant du sublimé corrosif dans du thé.

Un des journaux reçus par le Star dit que la plupart des bâtimens qui étaient employés ci-devant à transporter le sucre en Angleterre n'y vont plus que sur lest; la loi sur l'apprentissage n'en est pas seulement la cause, mais encore parce que le parlement favorise maintenant le commerce du sucre des Grandes Indes. Après s'être enrichi aux dépens des planteurs des Antilles, il leur tourne le dos.

On calcule que les deux tiers des possessions anglaises dans les Antilles vont être abandonnées et laissées en friche, en conséquence des dispositions désorganisatrices de la loi sur l'apprentissage.

Au nombre des orateurs de la Chambre des Députés qui devaient prendre la parole pour demander la conversion immédiate des rentes, on citait MM. Lafitte et Berryer.

On s'étonnait à Paris du silence gardé dans toute cette affaire par M. Humann, depuis sa sortie du Ministère.

Des troubles ont dernièrement eu lieu dans les communes Catholiques du Jura Bernois: ils n'ont eu aucun résultat fâcheux. A l'arrivée des troupes, les principaux meneurs ont pris la fuite, et les tumultes qu'ils avaient mis en campagne se sont décidées (suivant l'expression d'un journal français) à faire du fanatisme à huisclos.

[illegible] York d'un danseur Italien du nom de Giuseppe Morra: nous voyons à ce sujet dans le "Star" du 25 que cet artiste devait faire son début au Théâtre du Parc le 30 avril, dans un pas de deux exécuté par lui et la Signora Ferrero. Plus tard nous serons à même de dire quel a été le succès de ce début.

Un violoniste polonais, M. Charles Chmielewski a dû s'embarquer au Hâvre, pour les Etats-Unis, dans les derniers jours de mars. Avant son départ il a donné un concert dans lequel les premiers artistes du Havre se sont fait entendre. M. Chmielewski parait avoir un talent distingué.

Hâvre, 18 mars.

Depuis que Londres est le refuge connu de quelques uns des prévenus d'avril, toutes les lettres qui nous arrivent d'Angleterre sont, évidemment pour nous, soumises à un genre d'inspection qu'on croyait abandonné depuis la révolution de juillet. Nous voulons admettre la raison d'état qui ne permet pas que les correspondances telles que les nôtres échappent à la surveillance du cabinet noir; mais on devrait refermer nos lettres après les avoir lues, et les marquer du timbre dont se servait le gouvernement conventionnel, et qui portait: "ouvert au comité de sureté générale."

(*National.*)

Un coup de vent violent a eu lieu en rade de Brest dans la nuit du 9 au 10 de ce mois. Le corps-mort de Iéna ayant rompu, ce vaisseau a été jeté sur la Dryade qui en était à une grande distance, lui a cassé son grand mât et fracassé tout son flanc de tribord. L'Iéna a peu d'avaries, mais la Dryade, qui devait faire voile pour les Antilles, est complètement désemparée et sera probablement obligée de rentrer dans le port.

On écrit de Toulon, le 10 mars:

Par la goëlette l'Iris, arrivée aujourd'hui sur rade, nous avons reçu des nouvelles récentes d'Oran, en date du 4 mars.

Le 26 février, une colonne de 3000 hommes, cavalerie, infanterie et arabes auxiliaires, qui était sorti le 23, sous le commandement de M. le général Perregaux, est rentrée en ville. Ces troupes se portèrent sur les bords du Syg, afin de châtier la tribu des Garabats, qui avaient dévasté les propriétés de nos alliés. Cette petite expédition a eu les résultats les plus heureux. Les Garabats ont été dispersés, et nous leur avons enlevé plus de 2500 bêtes à cornes, qui viennent fort à propos, car les troupes manquent de viande fraîche depuis cinq jours. Il est fâcheux seulement que nos alliés qui étaient très irrités, aient mis le feu à quelques douars.

"On fait des préparatifs pour une nouvelle sortie qui aura lieu après-demain, selon toute apparence; tous les mouvemens de troupes qui ont lieu par ordre de M. le maréchal gouverneur porteront enfin, nous l'espérons, les indigènes récalcitrans à faire leur soumission.

Abdel-Kader n'est pas encore tout à fait découragé; il a marché à la tête de 2000 cavaliers contre les Bordgias, dont le chef a fait sa soumission, et leur a enlevé une quantité prodigieuse de bestiaux, qu'il distribue aux Garabats pour les récompenser de leur dévouement et en compensation des pertes qu'ils ont éprouvées pour sa cause.

Nous ne savons pas néanmoins d'une manière positive où se trouve l'émir en ce moment; mais s'il faut s'en rapporter au dire de quelques arabes venus de l'intérieur, il ne serait pas éloigné de Tlemsen, où il recrute des partisans.

Nous avons des nouvelles favorables des volontaires de Tlemsen. M. Cavaignac, qui les commande, fait travailler avec activité aux fortifications que l'on élève à peu de distance de la ville. Les travailleurs ont été attaqués par quelques centaines d'Arabes venus des montagnes de l'Atlas, mais il a suffi de quelques coups de canon pour les disperser; les Kolouglis se sont mis à leur poursuite et leur ont fait éprouver des pertes.

Ceci se passait le 22 février. Le lendemain les travaux des fortifications étaient repris et se poussaient avec vigueur; ce qui donne à espérer que, sous peu, la ville sera à l'abri d'un coup de main, car il faut remarquer que nos soldats, enfermés dans la citadelle, n'ont rien à craindre des Arabes du dehors; les fortifications que l'on construit en avant des moulins, ont pour but d'abriter les quartiers de la ville habités par la population maure.

Les marchés de Tlemsen sont bien approvisionnés; les Arabes des tribus de la montagne n'ont pas cessé d'y venir.

Tout va bien jusqu'ici, et il est à croire que les battues que l'armée va faire amèneront la soumission des tribus des environs de Mascara, Arrew et Mostaganem. Il paraît que vers la fin d'avril on enverra aussi quelques troupes à Tlemsen.

On a trouvé parmi les Kolouglis de Tlemsen plusieurs déserteurs français, qui seront traduits devant un conseil de guerre; on ne pense pas qu'on leur applique la loi dans toutes ses rigueurs, parce qu'ils peuvent être d'une grande utilité, et que d'ailleurs les Kolouglis n'étaient pas des ennemis.

[*Journal du Hâvre.*]

Havre, 18 Mars

Du sucre de canne et du sucre de Betterave.

Oculos habent, et non vident.

Les conseils d'agriculture, de manufactures et du commerce ont été, dernièrement, appelés à émettre leur avis sur cette question.

Les deux premiers conseils se sont prononcés pour le maintien de l'ordre existant; le troisième a conclu à ce qu'une taxe de f. 15 par 100 kil. fût imposée sur le sucre de betterave, et à ce qu'un dégrèvement de f. 10 par 100 kil. également, eût lieu dans le droit d'entrée actuel sur le sucre de nos colonies.

C'est sur cette décision du conseil du commerce seule que je vais présenter quelques réflexions; car relativement aux deux autres conseils, je sais qu'il n'y a pas à raisonner avec des gens qui ne veulent, ni ne voudront jamais évidemment, d'après les dispositions qu'ils ont manifestées dans cette discussion, entendre parler du moindre changement à apporter au régime actuel.

Ce n'est pas, du reste, que je préfère infiniment le caractère tranché de cette dernière opinion à l'expédient amphibie adopté par le conseil du commerce, car, si le mode proposé, par ce dernier, est suivi, ses effets, quoique plus lents, n'en seront pas moins, en définitive, les mêmes que ceux qu'on doit attendre du maintien pur et simple du régime actuel.—C'est ce que je vais entreprendre de démontrer....

Les divers intérêts en présence dans cette question sont ceux de notre industrie agricole et manufacturière, ceux de notre commerce maritime et de notre navigation, et enfin ceux de notre revenu public.

La consommation du sucre, en France, est évaluée aujourd'hui, à 100 millions de kilogrammes.

Si le sucre de canne seul servait à alimenter cette consommation, la valeur des 100,000,000 de kilog. précités, serait à l'entrepôt dans nos ports de mer, dicisons, de 80 millions de francs, représentant la valeur des produits de notre agriculture, ou de nos fabriques, donnés en échange du sucre de canne aux lieux de production, plus les frais de transports de ce sucre par nos navires, ceux de main-d'œuvre dans nos ports de mer, et enfin le bénéfice de notre commerce maritime dans cette branche d'affaires.

D'un autre côté, les droits d'entrée sur cette quantité de sucre, aux taux actuel de f. 50 (en nombre rond) par 100 kil. produiraient au trésor un revenu de cinquante millions de francs.

Mais tel n'est pas l'état réel des choses, attendu qu'en raison de la part considérable acquise aujourd'hui, au sucre de betterave dans la consommation de cette denrée, en France, les chiffres qui précèdent doivent être remplacés par ceux-ci:

F. 48,000,000	valeur de 60 millions de kilogrammes, quantité à laquelle est réduite aujourd'hui, la consommation du sucre de canne en France, lesdits 60 millions de kilogrammes estimés à fr. 80 les 100 kilogrammes à l'entrepôt dans nos ports de mer.
30,000,000	produit du droit sur ces 60 millions de kilogrammes de sucre, à raison de fr. 50 les 100 kil.

D'où il résulte, savoir:

1o. Dans le montant des produits français échangés contre le sucre de canne, dans celui des frais de transports de ce sucre par nos navires, dans celui de la main-d'œuvre dans nos ports de mer, et enfin dans celui des bénéfices de notre commerce maritime dans cette branche, d'ensemble.......... fr. 32,000,000

2o. Dans le montant des droits perçus, par notre trésor, une diminution de ... 20,000,000

Perte pour notre commerce maritime et pour notre trésor.................. fr. 52,000,000

Mais, me dira-t-on cette perte n'est pas réelle pour le pays, attendu, quant au trésor, d'une part, que les droits sur le sucre de canne pourraient être remplacés par un impôt sur le sucre de betterave: et quant au sucre, d'autre part, que la somme du travail national qui, dans le sucre de canne, est représentée par la valeur de ce sucre, à l'entrepôt dans nos ports de mer se trouve remplacée par la valeur du sucre de betterave produit et consommé en France.—Examinons la validité de ces deux arguments.

D'abord, relativement à l'impôt à établir sur le sucre de betterave, l'on sait de quel œil les conseils d'agriculture et des manufactures ont envisagé cette proposition.—Mais, admettant qu'on ne s'arrête pas à l'opposition manifestée par ces deux conseils contre cette mesure, quel mode adoptera-t-on pour l'assiette de cet impôt (ainsi que M. Duchâtel l'a fait observer, avec vérité, dans une note dont il a donné lecture à l'assemblée de ces mêmes conseils et de celui de commerce réunis) "de quelque manière qu'on finisse par l'établir, "sera d'un exercice et d'un recouvrement si difficiles, "qu'il faut s'attendre à beaucoup de mécomptes, surtout si la fabrication du sucre indigène s'infiltre, "comme l'annoncent des personnes habiles et expérimentées, dans les habitudes domestiques, et devient "l'accessoire de la plus petite exploitation rurale!!—Enfin, passant sur ces graves objections, et supposant, contre toutes probabilités, qu'une taxe assise sur le sucre de betterave puisse atteindre la production *entière* de cette denrée en France; est-il, au moins, permis de croire qu'à *chiffre égal*, cette taxe, dont la perception ne pourrait s'effectuer qu'au moyen d'un exercice semblable à celui de l'impôt actuel sur les liquides, rendra au trésor un produit *net* pareil à celui d'entrée sur le sucre de canne, dont la recette continuerait à s'opérer par les douanes de nos ports de mer? L'expérience est là pour prouver le contraire! Cela étant, si le trésor ne reprend pas sur notre *agriculture même* le déficit qu'il éprouvera par ce changement dans le mode de l'impôt, ne sera-t-il pas dans la nécessité de pourvoir à ses besoins par la création de quelque autre taxe à la charge du pays?"

A l'égard du second argument, voyons maintenant s'il existe une compensation exacte pour la France dans la substitution de la consommation du sucre de betterave à celle du sucre de canne.

Dans l'état actuel des choses, l'on estime que les racines de betteraves rendent en sucre 5 à 6 pour cent de leur poids, d'où il suit qu'il faut disons en commune 1500 kil. de racines de betteraves pour produire cent kil. de sucre.—D'un autre côté, le prix des 1000 kil. de racines de betterave étant de 16 à 18 fr., l'on peut estimer, aussi en commune, à 25 fr. la valeur des 1500 kil de racines en question. En portant ce des données, l'on trouve que notre agriculture retire des 40 millions de kil., auxquels on peut porter aujourd'hui le chiffre de la consommation des sucres de betteraves en France, une somme de dix millions de francs.—Mais cette somme n'est pas *en entier* un bénéfice pour notre agriculture, ainsi que je vais le démontrer:

A cet effet, je commencerai par faire observer que la betterave n'est qu'une production qui en remplace d'autres dans notre agriculture et qu'en conséquence, il ne s'agit, touchant ce point de la question, que d'apprécier l'avantage, plus ou moins grand, qui résulte pour notre agriculture de ce remplacement.—Or même, au prix actuel des racines de betteraves, plusieurs de nos autres produits agricoles, tels que le lin, le colza, la navette, donnent, si j'ai été bien informé un revenu au moins aussi égal à celui provenant de la culture de la betterave.—Cependant, pour faire la plus belle part possible à ce dernier produit, j'admettrai que le revenu des terres plantées en betterave, en France, est le remplacement dont il s'agit, d'où il suivrait que le *surcroît* de revenu créé en faveur de notre agriculture par la production des 40 millions de kilogrammes de sucre de betterave susmentionnés, se réduirait à 5 millions de francs. Mais, à quel prix, cette augmentation dans le revenu de notre agriculture est-elle acquise, *sans profit aucun pour les consommateurs*, point capital à noter dans cette question? N'est-ce pas par une perte du double causée à plusieurs de nos autres branches d'industrie, dont le travail servait à procurer à la France 40 millions de kilogrammes de sucre de canne? En d'autres termes, le pays ne perd-il pas réellement, ainsi, fr. 1 [illegible] chaque quintal (de 100 kilog.) de sucre de betterave qu'il consomme en remplacement de pareille quantité de sucre de canne?

Il est donc incontestable que la production du sucre de betterave en France, n'est qu'un déplacement d'industrie, mais un déplacement funeste au pays en général, puisqu'il n'en résulte, dans ce moment même, pour notre agriculture, qu'un avantage fort inférieur aux pertes que cette nouvelle industrie fait essuyer à d'autres industrie françaises plus anciennes, parmi lesquelles notre navigation, surtout, mérite une considération particulière, considération de la plus haute importance, et sur laquelle je reviendrai plus loin.

Ce point de vue de la question, du reste, n'a pas échappé à la pénétration de M. Duchâtel; aussi n'a-t-il pas manqué de le signaler dans son exposé aux trois conseils.

Mais, pour revenir à notre agriculture, j'ajouterai que, dans les observations qui précèdent, je n'ai, en ce qui la concerne, fait voir jusqu'ici, que le plus beau côté de la question. En effet, est-il, je le demanderai, permis de se flatter pour elle, que les choses demeureront toujours sur le pied actuel? Ce serait là, suivant moi, se faire une grande illusion! Je vais m'expliquer à cet égard.

Si aucune mesure n'est adoptée pour arrêter le développement de la production du sucre de betterave en France, le tems n'est pas éloigné où ce sucre pourvoira à la consommation entière de la France. Qu'adviendra-t-il alors? que cette culture, qu'il est si facile d'étendre, se fera une concurrence dont l'effet ne pourra être qu'une très-forte baisse dans le cours actuel des racines de betterave; et comme, dans l'intervalle, le surhaussement qui a déjà eu lieu dans les baux des terres, en raison de cette même culture, aura encore fait des progrès, le moment arrivera où l'avantage que présente, aujourd'hui, cette nouvelle branche d'industrie rurale, se transformera en perte pour tous les cultivateurs fermiers qui y seront livrés! Alors l'on n'entendra plus de leur part qu'un concert renforcé de plaintes, sur la détresse de l'agriculture, et qu'une clameur plus forte encore que celle qu'ils font retentir, aujourd'hui, pour solliciter le gouvernement de venir à leur secours!!! Les proneurs intéressés ou à courte vue du sucre de betterave, se récrieront, je n'en ai aucun doute, contre cette prédiction; mais je n'en soutiendrai pas moins que ce dénouement est inévitable; car telle a toujours été la fin de toutes les entreprises industrielles qui ne renferment pas en elles-mêmes des élémens naturels de succès et de durée.—La France, hélas, n'a-t-elle pas déjà fait assez d'expériences de cette nature!!!

C'est ici maintenant le lieu de placer les réflexions que j'ai à faire concernant le nouveau tarif pour les sucres, proposé par le conseil du commerce.

Le conseil du commerce a reconnu que: "tandis que depuis quelque tems, la consommation des sucres de canne en France, avait rétrogradé, celle du sucre de la betterave, au contraire, avait augmenté dans une progression tellement rapide, que de 4 millions de kilogrammes constatés en 1815, elle s'était élevée, en 1835, à 30 millions, et promettait encore une forte augmentation pour 1836 et 1837; que ce résultat dans la marche inverse des deux produits, était une conséquence forcée de la législation, qui chargeait le sucre colonial d'un droit de fr. 49 50 par cent kilog., et laissait jouir d'une immunité complète, le sucre indigène; que si cet état de la législation continuait, il arriverait infailliblement qu'à la faveur de cette protection exhorbitante, le sucre indigène ne tarderait pas à expulser et à remplacer entièrement dans la consommation, le sucre colonial.... Que si, comme le prétendaient des agriculteurs et quelques fabricans de sucre indigène les plus renommés, il y avait possibilité de produire le sucre de betterave, rendu sur le marché de Paris, non seulement à 90 les cent kil., mais même fort au-dessous, force était de reconnaître que cette industrie pourrait se maintenir et prospérer, en concurrence avec la production coloniale. Qu'ainsi, la justice exigeait que l'une et l'autre industrie fussent placées dans des conditions d'égalité!!!

Cette conclusion, certes, était bien la seule qui pût être tirée de ces faits exposés par le conseil du commerce. Il faut voir maintenant comment le nouveau tarif qu'il a proposé répond à cette même conclusion.

En même tems que le conseil du commerce a reconnu que le sucre brut de betterave de qualité égale à celle du sucre brut colonial, de la nuance dite bonne quatrième, pouvait s'établir à Paris à fr. 90 les cent kilog., et même au-dessous, il a aussi reconnu que ce même sucre brut colonial ne pouvait se livrer à Paris à moins de fr. 90 les 100 kilog. droit déduit.

Cela posé, qui n'aurait cru que le conseil du commerce, afin de placer, ainsi qu'il avait déclaré que la justice le voulait, l'une et l'autre industrie dans des conditions d'égalité, demanderait que le sucre de betterave et le sucre colonial fussent soumis au même droit? Point du tout, le conseil du commerce a proposé un droit de fr. 15 pour le sucre de betterave, et un droit de f. 40 pour le sucre colonial, proposition d'après laquelle le sucre de canne serait encore soumis à un droit de 28 pour cent environ [sur la valeur à l'entrepôt à Paris], plus fort que celui que payerait le sucre de betterave!!!

Veut-on savoir quelles raisons Messieurs du conseil de commerce donnent de cette décision? C'est que "la fabrication indigène n'a pas encore atteint la perfectionnement dont elle est susceptible, et qu'elle a besoin de ménagemens!!!" La fabrication du sucre indigène [illegible]

Mais un des premiers faits que vous ayez reconnu dans vos considérants, sur cette question, c'est celui que, dans le court espace de six années, cette fabrication s'est accrue dans l'énorme proportion de 7 1-2 à 1, [4 à 30 millions de kilog.], et que "s'il n'était apporté aucun changement à l'état de législation actuelle, à l'égard du sucre colonial, le sucre de betterave ne tarderait pas à envahir entièrement la consommation de la France!!!" Et c'est quand vous conservez encore au sucre de betterave l'excessive protection dont je viens de parler, que vous croyez pouvoir arrêter cet envahissement!!! Oh! Messieurs, que votre justice, et votre logique, surtout, dans cette cause, sont dignes d'admiration!!!

Mais en attendant que cette révolution complète dans le commerce du sucre, prédite par le conseil du commerce lui-même, soit irrévocablement consommée, voyons quels seraient en chiffres les effets des changemens qu'il a proposé de faire dans le tarif actuel.

L'on a vu plus haut que ces changemens consisteraient à soumettre le sucre de betterave à une taxe de 15 fr. par 100 kilog., et à diminuer de fr. 10, également pour 100 kilog., le droit d'entrée actuel sur le sucre de canne, qui se trouverait par la réduit disons à fr. 40 par 100 kil. Si cette proposition était adoptée la taxe de fr. 15 pour 100 kil. sur 40 millions de kil. de sucre de betterave, donnerait une somme de 6 millions de frs.—Pour continuer à faire la plus belle part possible au sucre de betterave, j'admettrai que le produit tout entier de cette taxe rentrera au trésor [quoique d'après les observations que j'ai déjà faites sur ce chapitre, je pourrais peut-être, sans crainte de me tromper, assurer que le trésor ne touchera pas la moitié nette de cet impôt]; alors nous aurions les résultats suivans:

D'un côté:

1o. Valeur de 40 millions de kil. de sucre de betterave, à f. 80 les 100 kil..	fr.	32,000,000
Dont déduire perte causée à l'industrie générale de la France, par la substitution de cette quantité de sucre de betterave, à une pareille quantité de sucre de canne, conformément aux explications que j'ai précédemment données..		5,000,000
Reste........	fr.	27,000,000
2o. Montant des droits perçus par le trésor, sur 40 millions de kil. de sucre de betterave, à raison de f. 15 les 100 kil.		6,000,000
Total............	fr.	33,000,000

D'un autre côté:

1o. Valeur de 40 millions de kil. de sucre de canne, à l'entrepôt dans nos ports de mer, à f. 80 les 100 k.	fr.	32,000,000
2o. Droits perçus par la douane sur les 40 millions de kil de sucre, à raison de fr. 40 les 100 kil..................		16,000,000
Total de ce côté........	fr.	48,000,000
Centre: Total du premier côté......		33,000,000
Perte résultant pour la France du nouveau tarif proposé par le conseil du commerce,..................	fr.	15,000,000

Mais là ne se bornerait pas la perte; car comme, par ce mode, l'envahissement dont le conseil de commerce lui-même a si bien signalé l'imminence, ne serait point arrêté, il est de la dernière évidence qu'en raison de cet accroissement, cette perte s'accroitrait chaque année! En la calculant d'après les bases qui précèdent, l'on trouverait que, quand cet envahissement sera arrivé à son dernier terme, c'est-à-dire, quand la consommation du sucre, qui s'élève aujourd'hui, en France à 100 millions de kilogrammes, sera entièrement alimentée par le sucre de betterave, la perte résultant pour la France de la substitution de ce sucre au sucre de canne, s'éleverait à fr. 37,500,000, sans compter la perte incalculable pour le trésor, résultant de l'impossibilité d'atteindre, par un mode d'impôt quelconque, l'entière production du sucre de betterave.

Il me reste à faire envisager la question sous son dernier point de vue, celui de son rapport avec notre navigation, à laquelle se rattache, non seulement un très grand intérêt industriel, mais aussi un intérêt politique du premier ordre.

L'on a vu que, dans l'état actuel des choses, la France consommait 100 millions de sucre.—Or, ces 100 millions de sucre forment 100 mille tonneaux, susceptibles de fournir de l'emploi à 3 ou 4 cents navires, et à 5 ou 6 mille matelots. La perte d'une si belle partie de notre navigation serait, déjà à elle seule, une grande calamité pour la France.—Eh bien! ce n'est pas encore là tout le mal dont la France est menacée par la culture du sucre de betterave!! Car je mets en fait qu'en réduisant le taux d'entrée sur le sucre de canne à un taux convenable, il serait facile, en peu de tems, de produire une augmentation du double dans la consommation de cette denrée en France.—Qu'on se figure, d'abord, les avantages qui résulteraient, non seulement pour notre navigation, mais encore pour notre commerce extérieur et intérieur de cette augmentation! Mais, en second lieu surtout, quel développement cette augmentation ne donnerait-elle pas à notre marine, et quel accroissement de force navale, et partant de puissance politique, la France n'acquérerait-elle par un tel développement!! Car c'est en vain qu'on chercherait à se faire illusion à cet égard: il ne peut exister de marine militaire, sans marine marchande; ni de marine marchande, sans matières encombrantes à transporter.

Je ne tirerai de ces diverses réflexions aucunes conclusions: ces dernières frapperont assez, d'elles-mêmes, l'intelligence de tous ceux de mes compatriotes qui, défenseurs éclairés des intérêts sur lesquels seuls, peuvent être assises d'une manière solide et durable, la prospérité, la civilisation, et la grandeur de la France, se donneront la peine d'étudier la vérité dans cette grave question.

Dieu veuille qu'avant qu'il ne soit trop tard cette vérité se fasse jour auprès de tous les hommes à qui sont, aujourd'hui, confiées les destinées de la France!

Havre, 18 mars 1836. J.-B. Delaunay.

(*Communiqué.*)

VILLE D'ALABAMA.—Pour donner de nouvelles facilités aux bâtimens qui entrent dans la baie de la Mobile et encourager les intérêts agricoles et commerciaux de l'Etat d'Alabama, on propose d'établir et de bâtir une ville sur le rivage oriental de la baie, aux collines rouges (red bluffs), à quinze milles au-dessous de Blakeley et à la même distance, au-dessous de la ville de la Mobile. La situation offre de grandes beautés. Sur le devant s'étend une superbe baie, de 12 [illegible] 15 milles de largeur sur 25 de longueur; à l'intérieur, les terres sont élevées et sèches, s'élevant graduellement vers l'est, couvertes de beaux et grands arbres, parmi lesquels domine le pin [illegible] dans ce voisinage, vif et sans moustiques. Il est certain que dans tout le sud, il est impossible de trouver un site plus pittoresque, une situation qui soit aussi exempte de toutes causes de maladie, avec d'abondantes sources d'une eau limpide, coulant sur un lit de cailloux et de sable, rafraichie par d'agréables brises venant de la baie. On viendra du nord et de l'ouest se fixer dans cette admirable situation et s'y établir pour l'été; les personnes maladives y trouveront un climat aussi beau, aussi favorable à la santé que celui de la Havane, et de beaucoup supérieur à celui de toute autre partie des Etats-Unis. Il est projeté et même résolu de remplir la baie de sable jusqu'à une distance de 1600 à 1700 pieds du rivage, sur une longueur de 2 milles et demi; de construire des quais et des bassins accessibles en tout temps aux bâtimens et navires calant 13 pieds 6 pouces, afin qu'ils puissent débarquer leurs cargaisons et en prendre de nouvelles sans danger et sans délai. On présume que le chenal peut être creusé de manière à admettre dans les bassins des navires tirant 16 et même 18 pieds d'eau. Le fonds est sable en grande partie; ensuite limon et terre que l'on peut enlever avec facilité, si le gouvernement général aide à cette entreprise.

Cette position est vraiment admirable pour le commerce du Golfe du Mexique; les bâtimens peuvent venir y mouiller avec beaucoup plus de sécurité qu'à la Nouvelle-Orléans ou à la Mobile; et il n'est que raisonnable de compter que la nouvelle ville prendra une grande part au commerce du Texas et de toute la contrée adjacente et au sud. Un fonds commun pour supporter les dépenses les plus fortes sera réalisé par les propriétaires et individus qui se rendront souscripteurs, afin de creuser la baie, le chenal, de construire les quais, les bassins, entrepots, magasins, presses à coton, &c.

Dix mille actions de $100 chaque, sont prises par les souscripteurs, ce moyen réalisera un million de piastres. Un premier paiement de $15 par action devra être fait au moment de souscrire, ou le premier août prochain, en fournissant un billet endossé à satisfaction, payable à une des banques de la Nouvelle-Orléans. La balance, soit $85, est divisée en deux portions de $42 50, la première payable le 1er. avril prochain, la seconde le 1er octobre 1837; ces deux paiemens doivent aussi être garantis par billets endossés à satisfaction.

Le titre de propriété est incontestable; il a été transféré par les propriétaires au général Wm. Bayard, autrefois de New York et à M. L. Millaudon, de la Nouvelle-Orléans, pour le garder en fidei-commis, pour les souscripteurs et les propriétaires.

Les propriétaires stipulent de vendre 10,000 terrains de 30 pieds de façade sur 150, qui produiront au moins de 4 à 5 millions de piastres; le produit tout entier de cette vente de 10,000 terrains sera ajouté au million fourni par les souscripteurs et formera ensemble le fonds commun; dont une moitié appartiendra aux souscripteurs.

Tout le terrain fait par les terrassemens, sur lequel il n'y a pas de doute que se feront les affaires et le principal commerce de la ville, les bassins, quais, entrepôt et presses à coton, seront possédés en commun par les souscripteurs et les propriétaires; chaque partie ayant droit à une moitié. Jusqu'à ce que la législature d'Alabama ait donné à cette vaste entreprise une charte d'incorporation, les affaires de la compagnie et association seront faites par les deux administrateurs, le général Bayard et M. L. Millaudon, qui emploieront environ 50 ou 60 travailleurs dans le mois de juin prochain, et en augmenteront le nombre, selon l'état de la souscription et des fonds en caisse.

Il reste encore 2,000 actions à prendre. S'adresser sans aucun délai à la Compagnie d'Assurances Maritime et contre l'Incendie du Mississipi. On ne reçoit pas de souscription pour moins de dix actions.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Brenda, Leach, Liverpool,	L H Gale
Navire Platina, Bosworth, Liverpool,	L H Gale
Navire Aurora, Davis, Livourne,	W Nott & Co
Brick Rover, Newton Havane,	R Groning & Co
Brick Rowse, Cody, Havana,	G Becklin
Brick Concordia, Lewis, Richmond,	L H Gale

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Stark, des Passes, avec les navires Marengo et Boreas.

Navire Marengo, Larkin, du Havre, parti le 10 Mars

Navire Boreas, Taylor, de Boston, par la voie de la Mobile.

Bateau à vapeur George Collier, Taylor, de St Louis et Alton.

Bateau à vapeur Prairie, Seller, de Pittsburg.

Bateau à vapeur Claiborne, Barrett, de Vicksburg.

Bateau à vapeur Privateer, Mathar, de Cotes [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 11 mai 1836.
COTON.

792 balles	Mississipi..............	16 1/4 cts
302	do	do (bon 1ère qualité)	16
241	do	do...........	16
224	do	do...........	17
48	do	do...........	17
28	do	do...........	17 1/4
17	do	do...........	16
12	do	do...........	16
29	do	Floride	16
27	do	do...........	17
1735			

HAVRE, 16 Mars 1836.

Coton		Acq. F.	C.	Ent. F.	C.
[illegible]	Louisiane,	165		"	"
[illegible]	dito	160		"	"
111	dito	157		"	"
20	dito	153	50	"	"
156	dito	147	50	"	"
106	dito	145		"	"
425	dito	144		"	"
50	dito	145		"	"
52	dito	141	50	"	"
46	dito	135		"	"
83	dito	134		"	"
35	dito	133		"	"
86	dito	131	50	"	"
24	dito	130		"	"
27	Georgie C. S.	145		"	"
100	dito	141		"	"
55	dito	144		"	"
58	dito	140		"	"
26	dito	140		"	"
50	dito	139	50	"	"
101	dito	134	50	"	"
16	dito	157		"	"
37	Mobile,	147	50	"	"
34	Fernambou g,	142	50	"	"
60	dito	148		"	"
150	dito	155		"	"
1988 balles.					

Après Bourse.

100	b Louisiane,	157		"	"
235	dito	151	50	"	"
22	dito	150		"	"
20	dito	150		"	"
150	dito	148		"	"
150	dito	155		"	"
100	dito	144		"	"
125	dito	[illegible]		"	"
20	dito	142	50	"	"
79	dito	[illegible]		"	"
80	dito	142	50	"	"
125	dito	141	50	"	"
34	dito	136		"	"
25	dito	135		"	"
116	dito	131	50	"	"
31	dito	128	50	"	"
596	Mobile (Racine)	147		"	"
80	Georgie C. S	145		"	"
125	dito	142	50	"	"
60	dito	142	50	"	"
46	dito	149	50	"	"
39	dito	140		"	"
25	dito	140		"	"
79	dito	139	50	"	"
175	dito	138		"	"
22	dito	148		"	"
300	Florides	142	50	"	"
4888 balles.					

HAVRE, 17 Mars 1836.

Coton		F.	C.	F.	C.
84	b Louisiane,	160		"	"
100	dito	147	50	"	"
25	dito	145		"	"
25	dito	125		"	"
45	dito	145		"	"
100	dito	145		"	"
13	dito	146	50	"	"
84	dito	145		"	"
36	dito	145		"	"
89	dito	128		"	"
100	dito	148		"	"
100	dito	136	50	"	"
88	dito	132		"	"
30	dito	138		"	"
44	dito	120		"	"
100	Georgie C. S.	135		"	"
150	dito	147	50	"	"
150	dito	147	50	"	"
112	dito	147	50	"	"
50	dito	145		"	"
25	dito	145		"	"
25	dito	140		"	"
42	Mobile,	147		"	"
86	dito	145		"	"
81	dito	145		"	"
56	dito	145		"	"
50	Fernembouc,	137	50	"	"
294	Peyta, avec graine,	137	50	"	"
2185 balles.		40		"	"

THEATRE ST. CHARLES.

M. J. K. KENDALL, Professeur de clarinette, artiste du théâtre St. Charles, a l'honneur d'informer le public que son bénéfice aura lieu jeudi soir, 12 mai. Un programme sera préparé, dont le bénéficiaire espère que les amateurs de musique seront satisfaits. M. Kendall est heureux de pouvoir annoncer que l'élite entière des artistes de cette ville lui ont offert leurs services en cette occasion.

La liste de location des loges est ouverte aujourd'hui. 11 mai—3

SERVICE FUNEBRE—Les amis et connaissances du feu JEAN MAIGNAN, sont invités à assister à un service funèbre qui sera célébré pour le repos de son âme, vendredi, 13 mai, à 8 heures du matin, à la cathédrale. 12 mai—2

Les consignataires du navire EDWIN, de Marseilles, sont priés de venir recevoir leurs marchandises, sur la Levée, en face la rue de l'Hôpital.

Ceux qui n'ont pas encore fait leurs entrées sont requis de s'y prendre de suite; les marchandises qui ne seront pas retirées sous peu seront envoyées à l'entrepôt public. [10 mai—3] L. G. SASSINOT.

[illegible] public par une vente qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, par F. Dutillet & Delery, de 24 terrains, situés sur le chemin de la Métairie.

La situation avantageuse de ces terrains, qui seront traversés par le chemin à coulisses de Nashville, offre aux spéculateurs un moyen sûr de placer leur fonds qui, dans peu de tems ne manquerait pas de leur rapporter un intérêt. 12 mai

Une vente d'esclaves de grand prix, d'ouvriers, maçons, charpentiers, peintres, charretiers, &c. aura lieu aujourd'hui, à 11 heures à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis. Nous engageons les personnes qui ont besoin de bon sujets, à ne pas manquer cette occasion. 12 mai

POUR LE HAVRE—Le navire MARENGO, capt Larkin, prendra des passagers et partira vers le 25 courant S'adresser à
12 mai—6 F. PERRET & GALLY.

EDUCATION REPUBLICAINE
et
MARCHE GRADUELLE A L'OUEST,
De générations instruites, laborieuses, vertueuses et heureuses, depuis tous les présents, et futurs Etats Unis et Territoires de l'Amérique du Nord,
A travers leurs montagnes de fer,
Jusques à leur côtes du nord, ouest sur l'ocean Pacifique
et avec le tems,
beaucoup plus loin
le seul moyen
Non seulement d'étendre les sciences et le bonheur sur toute la terre;
mais,
le seul moyen de maintenir leur Union
même
le seul moyen de maintenir aucune de leurs Républiques.

CE projet, résultat de plus de quarante ans de réflexions de notre concitoyen Louis A Tarascon, qui en fa isant construire à la tête de l'Ohio en 1800, le fameux vaisseau à trois mats Pittsburg, de plus de trois cent tonneaux, le premier navire qui aye jamais descendu de ces hautes contrées à la mer, donna la première grande impulsion à la navigation de nos rivières et qui, par son offre au congrès en 1824, d'ouvrir, sans frais publics, une grande route depuis le Missouri jusqu'à l'ocean pacifique, fit une si grande impression sur les esprits prévoyants qu'aucun ne doute plus que bientôt la route la plus sure, et la plus courte de Paris à Canton sera par notre sol, et que bientôt après tous nos Etats seront le point central des sciences et du plus grand commerce du monde. Ce grand projet est entièrement expliqué dans un document sous ce titre déposé au bureau d'enregistrement de cette ville, où chaque citoyen peut en prendre connaissance. De son exécution dépendent la perpétuité de l'union de nos Etats et le bonheur futur du monde; et L. A. Tarascon, a determiné d'y consacrer le reste de sa vie; mais il lui faut de l'aide et attiré par notre grande réputation d'urbanité, libéralité et philantropie bien entendue il est venu premièrement en chercher ici le commencement que sans doute il y trouvera; mais la ville est si grande, si peuplée, qu'il lui aurait été impossible d'en visiter tous les habitants; et pour obtenir cette aide il a adopté le moyen suivant: il a pourvu les citoyens ci-après nommés de copies imprimées de ce document et listes pour souscriptions: ces citoyens recevront souscriptions et argent, et lui L. A. Tarascon en recevant les montants leur en délivrera les certificats; mais s'il est des personnes, Dames ou Messieurs qui, avant de souscrire soient bien aises de converser avec lui sur ce grand sujet, avec plaisir il les visitera du moment qu'il en aura reçu l'avis et celui de leurs résidences, soit verbalement, soit par un mot d'écrit à son adresse, déposé au bureau de la compagnie d'assurance de la Louisiane sur la rue du Canal.

Noms des personnes recevant souscriptions:

Messrs R. Layton,	Messrs Cuthbert Bullitt,
W. G. Hewes,	Bier & Steever,
Wm. Christy,	N & J Dick & Co.
Manuel White,	Forstall & Bro's.
J. H. Caldwell,	W. M. Lambeth,
& M'G. Cuddy,	A. H. Wallace,
Geo. Buchanan,	A. P. Lanaux,
L. H. Turner,	

12 Mai—1

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai M. DE LIZARDI & Co.

WHISKEY.—Rectifié et commun, à vendre par
12 mai G. DORSEY, 28, Nlle. Levée.

AVIS—La chancellerie du consulat de France est transférée rue Royale, no. 337. 12 mai

MAIS.—300 baril séché au four, en débarquement d'un chaland et à vendre par
12 mai G. DORSEY, 28 Nlle. Levée.

AVOINE—500 boisseaux en débarquement d'un bateau à vapeur, à vendre par
12 mai G. DORSEY, 28 Nlle. Levée.

GRAISSE—1200 barillets à vendre par
12 mai G. DORSEY, 28 Nlle. Levée

FARINE CROISEE—500 barils farine croisée, en débarquement et à vendre par
12 mai G. DORSEY 28 Nlle. Levée.

SERRURES, Verrous français, &c.—3 caisses serrures françaises assorties, de 4 à 6 pouces: 4 do do de 4 à 8; 3 do verrous de 5 à 24, en débarquement du navire Dennis, de Marseille, à vendre par (12 mai—6) P. O. SORBE, 118 Royale.

MAQUEREAU—100 barils maquereaux no. 1, en débarquement et à vendre par
12 mai R. H. WHITE, 95, rue des Magasins.

PEAUX DE CHEVREUIL—Onze balles peaux de chevreuil et un lot de fourrures assorties, reçus récemment par la goëlette Texas, et à vendre par W. BRYAN, 36, rue de la V. Levée.

SOIERIES, &c. Les soussignés ont en magasin, et offrent à vendre, un assortiment de marchandises en soie propres au marché mexicain, consistant en: jupons à la grenade; rubans de satin; mouchoirs noirs, unis et sergés; avec bordures blanches et en couleur: shalls 7-8 et 6-4, couleurs assorties; écharpes, tabliers, foulards nouveau genre; mousseline de soie à raie, fil à coudre, bas pour femmes, unis et brodés, etc, etc. 12 mai KOHN, DARON & Co.

COUR DE PAROISSE—Augustin Léta contre Samuel Halsn—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé; j'exposerai en vente, le mardi 24 mai, au magasin du shérif, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, à midi,

Divers articles, consistant, savoir: armoires, tables, garde-feu, chenets, tapis, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
12 mai FRED. BUISSON, shérif.

Richard Salter contre John Arrowsmith.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 13 juin prochain, à une heure de relevée:

Le chemin à coulisse, dans le 3ème district, de la rue d'Orléans, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions, comptant.
11 mai FRED. BUISSON shérif

MOUCHOIRS VENTIPOLLAM—6 malles, mouchoirs de première qualité, dessins tout nouveaux, ayant droit au drawback; en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co.
11 mai no. 47, rue du Camp.

IL sera vendu le mardi, 24 mai courant, par J. B. Blache, à son magasin d'encan, rue Conti, un superbe assortiment de linge d'hommes et de femmes abandonné par A. Ratti & Pipon à leurs créanciers.
A. BORDERES, Syndic,
par CHS. FORCADE.
11 mai—3 F. VERRIER, syndic.

PERDU—Hier matin, à bord du steamer Moravian, un petit portefeuille contenant divers papiers et une traite sur John Bellow, en date du mois de mars ou d'avril 1836, pour la somme de cinq cent piastres, payable à présentation, en faveur de Hugh Graham. Le public est prévenu de ne pas accepter ou négocier ladite traite, attendu que paiement en a été arrêté
11 mai—3 HUGH GRAHAM.

Extrait du New York Courrier & Enquirer, 18 avril. 1836—[Traduit de l'espagnol.]

Légation extraordinaire de la République Mexicaine,
Washington, 1er. avril 1836.

JE, soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine auprès des Etats-Unis d'Amérique, conformément aux instructions qui m'ont été données par mon gouvernement et dans la vue de réfuter de fausses allégations et d'enlever tout prétexte de plaintes à l'avenir, déclare que le gouvernement mexicain ne reconnaîtra jamais, d'aucune manière quelconque, les engagemens ou dettes que les individus qui ont été ou qui peuvent encore être à la tête des Texiens révoltés, ont pu ou pourront par la suite contracter, quelle que soit l'autorité qu'ils exercent temporairement sur ce pays ou la mission qu'ils y aient assumée

Je, soussigné, déclare aussi que mon gouvernement ne reconnaîtra pas non plus aucune aliénat on de propriétés nationales ou de terres au Texas faite, promise ou convenue par lesdits individus ou en leur nom, soit sous le titre de vente, d'engagement, de donation, ou gratification, soit sous aucune autre forme, vu que le gouvernement mexicain considère, dès ce moment, toutes les transactions de ce genre, dans le cas où il en existerait aucune, comme nulle, non avenue et de nulle valeur.
7 mai—3 [Signé] M. E. DE GOROSTIZA

DECOUVERTE IMPORTANTE.—*Guérison radicale de la maladie vénérienne en 6 jours.*—Les dernières expéditions militaires de l'Egypte, en ouvrant à nos relations commerciales l'intérieur de l'Afrique, nous font connaître le suc végétal de Baby. Ce suc végétal est célèbre et en grande vénération parmi les peuples à demi sauvages du pays qui le produit. Quelques Européens au service du Pacha, qui avaient pénétré jusqu'à Sennaar, à leur retour au Caire, en distribuèrent à des militaires de l'armée de Nubie, et ses effets furent si souverains, les guérisons si promptes, qu'on le célébra bientôt avec enthousiasme. Plus tard, les docteurs Burpher et Polivan entreprirent de pénétrer jusqu'à Sennaar. Ils y firent connaissance de Baby, médecin africain, qui leur fit connaître le suc qui a reçu son nom parmi les étrangers. Les effets de ce médicament répondirent avec succès à tout ce qu'on avait dit de merveilleux de ses propriétés. Il fut reconnu comme une extraction végétale, douée d'une action énergique et spécifique pour détruire, dans les cas les plus difficiles et en peu de jours, le virus vénérien, et faire cesser les vives douleurs qui l'accompagnent. Par le moyen de ce remède on peut se traiter de la manière la plus secrète et la plus prompte et vaquer aux affaires habituelles, sans en éprouver le moindre inconvénient.

Le seul dépôt du suc végétal de Baby est chez les soussignés. Il y est vendu accompagné d'une explication sur la manière de s'en servir, qui est simple et facile. GUERIN & POUVERIN,
11 mai—6 encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE—Une bonne domestique de maison, qu'on offre à l'épreuve, griffonne, cuisinière et blanchisseuse, âgée de 28 ans, depuis 6 ans dans le pays, n'ayant jamais été malade, ayant trois enfants, une fille âgée de 10 ans, une seconde de 2½ ans, et un petit garçon d'un mois.

S'adresser à M. J. D., encoignure St. Pierre et Remparts. 10 mai—3

LE soussigné offre de recevoir des denrées et produits de l'Ouest en magasinage, à des prix avantageux, dans ses établissemens situés au faubourg Clouet, qui sont vastes, en très bon état et très aérés. S'adresser sur les lieux.
10 mai—6 La. DE FERRIET.

VENTES A L'ENCAN.

BOIS DE CONSTRUCTION—La vente de bois de construction qui a été renvoyée à cause du mauvais temps, aura lieu vendredi, 13 du courant, à 4 heures de l'après midi, au moulin à scie de Walsh du faubourg Livaudais. 12 mai—2

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 14 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre désigné par le no. 16 au plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 29 décembre 1823, déposé chez M. Christy, notaire public; ledit lot mesurant un pied américain, 36 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, et 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, 116 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne supérieure qui le sépare du no. 15 et 119 pieds 8 pouces sur la ligne inférieure qui le sépare du no. 17; les deux dernières lignes s'étendant au chemin public à la rue Gallatin, ledit terrain est entouré.

Conditions. L'acquéreur devra se mettre aux lieu et place du vendeur pour le prix d'achat et jouira de tous les privilèges accordés par une résolution du conseil de ville pour paiement du capital et des intérêts du surplus à 4 mois en billet endossé à la satisfaction; vendeur avec hypothèque. Acte de vente devant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 mai

PAR M. BARNETT, Sr.
VENTE DE MEUBLES.

IL sera vendu jeudi, 19 mai, à dix heures du matin, à la résidence du Dr. P. Blanchard, no. 129, rue Condé, entre Ursuline et Hôpital, une quantité de meubles de maison comprenant des sofas, commodes, bois de lits, tapis, tables à manger et à ouvrages, pendules, vases, verrerie, fayence, ustensiles de cuisine, une quantité d'argenterie, un superbe piano anglais, une harpe de Erard, deux coffre-forts, &c.

A midi il sera vendu plusieurs diamans de valeur, montres, bijoux, etc. etc.

P. S. La vente est sans réserve, comme le Doct. Blanchard part incessamment pour France. Il prie les personnes auxquelles il peut devoir de vouloir bien présenter leurs comptes pour en recevoir le montant, et ceux qui lui doivent sont priés de solder leurs comptes. Pendant son absence, M. Jean Chignaud sera chargé de sa procuration et sera pleinement autorisé à le représenter. 12 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Dernier jour de vente au magasin de M. Vito Viti.

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, au no. 110, rue de Chartres, un assortiment de peintures à l'huile, pendules, vases, porcelaines, chandeliers, boîtes à musique, idem en coquillages, lorgnettes, &c. Et à 6 heures, sans réserve, les deux statues en marbre représentant Vénus et Il Fido. Les conditions à la vente. 12 mai

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, pour cause de départ: indiennes, mousselines, bas, mouchoirs, draps, linge fait &c 12 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

SAMEDI, 14 Mai prochain, à midi, il sera vendu, à la bourse.

Louise, négresse créole, âgée de 35 à 36 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et faisant un peu la cuisine, avec son enfant âgé de 10 ans, garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 12 Mai

PAR T. MOSSY & GARIDEL

SAMEDI, 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, à midi, à cause de départ, les esclaves suivants, garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Manuel, nègre, âgé d'environ 30 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, bon charretier, très intelligent.

Henriette, négresse, âgée d'environ 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse, repasseuse et plissant passablement, cuisinière pour une petite famille, bonne marchande de lait et de légumes, domestique de maison.

Jacob, nègre, âgé d'environ 27 ans, depuis 10 ans dans le pays, laboureur, bon charretier.

Clarisse, négresse, âgée d'environ 19 ans, parlant anglais et français, depuis cinq ans dans le pays, cuisinière pour une petite famille, bonne blanchisseuse et repasseuse, plissant passablement, bonne domestique de maison.

Conditions—6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mai

PAR M. BARNETT, SR.

IL sera vendu, le Jeudi 12 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis,

Trente terrains de valeur,

situés sur l'ancienne habitation Guéno, près des chemins de Bayou et de Gentilly.

Ces terres, dont une partie est en culture, sont destinées à prendre une grande valeur par l'ouverture de la rue de l'Esplanade et des grands travaux qui s'opèrent sur le Canal St Bernard.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque.

L'acte de vente chez Octave De Armas, notaire public.

Le même jour, il sera offert 23 autres terrains provenant de la même habitation.

Conditions: à la vente. 10 mai—2

PAR P. A. GUILLOTTE & M BARNETT Sr.

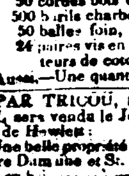

Il sera vendu, 13 mai, à 10 heures du matin, au magasin de Des Trois Sœurs, au coin des rues du Camp et Julie,

23 belles mules nouvellement arrivées du Mexique,

60,500 boisseaux sel îles Turques

200 sacs sel de Liverpool,

2000 charretées sable de rivière,

2000 yards toile à emballage,

50,000 pieds bois de charpente,

50 cordes bois chêne,

500 barils charbon de bois,

50 balles foin,

24 paires vis en bois; étaux convenables aux planteurs de coton.

Aussi,—Une quantité de planches, etc. 10 mai—4

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi 12 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Une belle propriété située rue Bourgogne, no. 265, entre Dumaine et St. Philippe, consistant en une maison en briques et à un étage, couverte en ardoises, divisée au rez de chaussée en deux grandes salles séparées par une porte à coulisses, un grand corridor sur le côté, cave &c., au premier sont quatre chambres à feu d'environ 18 pieds sur 19, un grand cabinet, 2 galeries et un vaste grenier; et un balcon en fer sur toute la façade. Attenant à la maison, est une cuisine en briques et à étage, couverte en ardoises, divisée en 4 chambres à feu, 2 en bas et 2 en haut, une galerie, doubles laterines, haut et bas, bûcher &c. Il y a dans la cour qui est briquetée, un excellent puits et deux pièces à eau. Le terrain a 41 pieds de face, mesure française, sur 104 pieds de profondeur, et ouvre environ 10 pieds carré à gauche. Le tout d'après un plan qui sera exhibé au moment de la vente. La dite propriété a droit à 160 actions assurées dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles seront vendues avec la propriété.

Conditions: l'acquéreur se chargera d'un emprunt de $2,100 fait à la Banque des Citoyens et payable le premier avril 1837, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par Théodore Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 mai—3

Compagnie de Navigation d'Orléans,
9 mai 1836.

IL est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, mercredi 25 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la cour,
11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

PYROTECHNIE,—Rue Baronne, dans le terrain du Gouvernement,

Grand feu d'artifice, au bénéfice de Bautain, ex artiste du Théâtre Français de la Nouvelle Orléans

Ce feu composé à grand frais par M. Bautain, en l'honneur de la Légion Louisianaise et des vainqueurs de la Floride sera exécuté dimanche, 15 mai. Ce superbe feu sera terminé par une grande gloire de feu autour de laquelle on lira "Honneur à la Légion Louisianaise;" au milieu de cette gloire on verra apparaître l'Aigle américain tenant une foudre, de chaque côté seront élevé deux belles colonnes surmontées d'un globe de feu, sur lequel on lira: "Vive la Légion et vive les Volontaires." Une musique harmonieuse exécutera des morceaux choisis des meilleurs auteurs. Une jolie enceinte sera réservé pour les dames. L'affiche du jour donnera les détails.

Les personnes qui désireraient avoir des billets d'avance peuvent s'adresser chez M Aury au café du Théâtre d'Orléans et chez M. Morle, au café au coin de la rue St. Louis, en face la Bourse. 11 mai—4

Coqs de combat de la Havane.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs de combats de coqs, qu'il vient d'arriver de la Havane avec 5 superbes coqs, qu'il offre en vente. S'adresser rue Toulouse, encoignure Bourbon
11 mai—3 T. C. DUMAS.

AVIS.—Tous ceux qui ont quelques réclamations ou quelques droits au règlement général ou compte de liquidation (general average) établi pour le steamer Velocipède, capt. Stanley, auront à les presenter dans le délai de trois jours à partir de la présente publication, sous peine de se voir exclus du bénéfice du dit règlement.
11 mai—3 Wm. Y. LEWIS, notaire.

AVIS—Chevalier, peintre et marchand de papiers peints, a l'honneur de prévenir le public, ainsi que les personnes qui ont bien voulu lui accorder leur confiance, et celles qui désireraient l'employer, qu'il a transporté ses atelier et magasin, rue de Chartres no. 172, encoignure Jefferson, maison Gaulthiac.

Il a un très bel assortiment de papiers, il se charge du collage, de la peinture des maisons et de toutes les réparations en général. 11 mai—6

TOILES—10 balles toile à draps, 5 do contils, 5 diapers, 3 do lacons, 3 de dowlas, en débarquement du navire Echo, de Liverpool, à vendre
C. G. ALLHUSON,
11 mai no. 57, rue Tchoupitoulas.

AVIS.—Le soussigné, seul propriétaire prévient le public en général de n'empiéter en aucune façon sur aucune partie d'une terre située sur la rive Orientale de la Baie de la Mobile, dans le Comté de Baldwin, bornée au nord par le bayou Valant, à l'ouest par la baie de la Mobile, au sud par le bayou frais (Cold Water Creek), et à l'est par des terres dont les propriétaires sont inconnus.

La dite terre renferme les écores ranges (Red Bluff) et la partie à l'est de la baie de la Mobile, et l'endroit où l'on a l'intention de construire la nouvelle ville d'Alabama.

Quiconque s'établira sur la susdite portion de terre, sera poursuivi selon toute la rigueur des lois, et sans égard aux personnes.

LOUIS DE FERIET.
Nouvelle Orléans, le 11 Mai, 1836. 5 f.

JACOB LURIA, avocat, No. 3, rue Bourbon no. 19, rue Gravier et no 36, rue Condé, deux portes après la Cour de Cité. On le trouvera au premier endroit susdit, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. 28 av

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. ST. GEORGES.

Ventes à l'Encan.

[illegible], Sr.

IL sera vendu jeudi 12 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:

La négresse Diana, âgée d'environ 28 ans, depuis plusieurs années dans ce pays, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière dans le goût anglais: pleinement garantie.

Conditions: 12 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque.

Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 mai—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 17 du courant, à 11 heures du matin, au no. 118, rue de la Douane.

170 paniers fayence assortie convenable pour les marchés de la Nouvelle Orléans, du Mexique et de l'Ouest. Conditions à la vente. 11 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Cécile, négresse, âgée de 18 ans, gardienne d'enfans, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Elle est très forte.

Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 11 mai

PAR JOHN M. BACH

IL sera vendu Jeudi le 12 mai, si le temps est beau, et dans le cas contraire le premier jour de beau temps après le 12, à 10 heures, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un certain nombre d'esclaves de grand prix, appartenant à Wm. Brand. La plupart sont excellent ouvriers, tels que maçons, charpentier, peintres, vitriers et domestiques de maison. Leur propriétaire ne les offre en vente, que parce que le mauvais état de sa santé le force à se retirer des affaires. Ces esclaves sont tous acclimatés. Leur propriétaire les a choisis et achetés lui-même d'année en année, à des prix très élevés, en raison de leurs talens, de leur adresse et de leur conduite régulière.

1. John, foreman, âgé de 36 ans, depuis 18 ans dans le pays, bon maçon, et entendant parfaitement la conduite des travaux d'une bâtisse, bon sujet.

2. Moses, bon maçon, âgé de 36 ans, depuis 15 ans dans le pays, parfait sujet.

3. Henry, maçon, âgé de 28 ans, depuis 7 ans dans le pays, bon sujet.

4. Lem, bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 13 ans dans le pays, parfait sujet

5. Dawson, bon maçon, âgé de 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, parfait sujet.

6. Felano, bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 9 ans dans le pays, parfait sujet.

7. Jupiter, bon maçon, âgé de 36 ans, depuis 6 ans dans le pays, bon sujet.

8. Henry Johnson, assez bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 5 ans dans le pays, parfait sujet.

9. Tom Steward, assez bon maçon, âgé de 21 ans, depuis 6 ans dans le pays: il a travaillé de son métier depuis 4 ans: c'est un parfait sujet.

10. Frank, assez bon maçon, âgé de 18 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent sujet.

11. Nat, assez bon maçon, âgé de 22 ans, depuis 15 ans dans le pays, parfait sujet.

12. Reuben, assez bon maçon, âgé de 14 ans, travaillant à son métier depuis 3 ans, bon sujet.

13 et 14. Tom & Lewis, jumeaux, assez bons maçons, depuis 2 ans dans le métier. Il n'y a jamais eu un meilleur choix d'esclaves dans le pays.

15. Perry, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 7 ans dans le pays, très bon sujet.

16. Bill Beef, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 7 ans dans le pays, très bon sujet.

17. Lewis, assez bon sujet, âgé de 15 ans, depuis 5 ans dans le pays, et travaillant de son métier, ainsi que les précédens excel vés, depuis deux ans.

18. Noré, assez bon maçon, âgé de 16 ans, depuis 5 ans dans le pays, bon sujet.

19. Butler, assez bon maçon, âgé de 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, ayant été accusé de vol sans qu'on ait pu le prouver, du reste bon esclave

20. George Williams, assez bon maçon, excellent palfrenier et charretier, âgé de 23 ans, depuis 5 ans dans le pays, aimant à se promener le soir, ayant été accusé de vol, sans qu'on ait pu le prouver.

21. Henry Boling, âgé de 28 ans, depuis 14 ans dans le pays, excellent maçon, parti marron et maintenant à New-York, ayant fait savoir que si on lui pardonnait il reviendrait, ce à quoi son maître n'a pas voulu consentir.

22. George Forest, très-bon travailleur, et assez bon maçon: âgé de 18 ans, depuis 9 ans dans le pays, bon sujet, et propre à garder un magasin ou un entrepôt, considéré comme fidèle et sobre.

23. Solomon, excellent charpentier, âgé de 34 ans, depuis 8 ans dans le pays, bon charretier.

24. George, excellent charretier, âgé de 21 ans, depuis 9 ans dans le pays, bon sujet.

25. John Sprague, bon charpentier, âgé de 30 ans, depuis 5 ans dans le pays; s'étant absenté deux fois de son travail, mais pas plus d'un ou deux jours, et étant revenu de lui-même, du reste bon sujet.

26. William, assez bon charpentier, âgé de 12 ans, depuis 6 ans dans le pays, ayant été accusé de vol sans qu'on ait pu le lui prouver, autrement bon sujet.

27. William Thomas, charpentier commun, âgé de 17 ans, depuis 17 ans dans le pays, excellent sujet.

28. John Johnson, charpentier commun, âgé de 21 ans, depuis 8 ans dans le pays, bon sujet, ayant une plaie sous la joue, qui sera parfaitement guérie.

29. Nathan, assez bon peintre, âgé de 19 ans, depuis 8 ans dans le pays

30. Jefferson, bon travailleur, âgé de 15 ans, depuis 9 ans dans le pays, excellent caractère, mais il aime à se battre.

31. Toney, bon travailleur, âgé de 15 ans, depuis 4 ans dans le pays, excellent caractère.

32. Anderson, bon travailleur, âgé de 20 ans, depuis 7 ans dans le pays, d'un excellent caractère, mais attaqué de la poitrine.

33. Elsy, très bon travailleur et charretier, âgé de 2[illegible] ans, depuis 7 ans dans le pays, d'un excellent caractère.

34. Alexandre, très bon domestique de maison, âgé de 16 ans, boit quelquefois, sain et robuste.

35. John Harris, travailleur, âgé de 14 ans, depuis 10 ans dans le pays, bon sujet.

36. Ben, travailleur, âgé de 19 ans, depuis 10 ans dans le pays, a eu les croûtelles, mais s'est toujours bien porté pendant les 2 dernières années, mauvais sujet.

37. Trim, nègre du Congo, bon charretier, âgé de 42 ans, depuis 28 ans dans le pays, boit quelquefois, autrement bon sujet.

38. Lewis, créole, parfait domestique de maison, s'entend à conduire le cabriolet, connait parfaitement la ville et les faubourgs, sans aucun défaut, excellent sujet.

39. Bracket, charpentier, adroit dans le soin des chevaux et des vaches et tous les travaux d'écurie, âgé de 53 ans, aime à boire, depuis 15 ans dans le pays; et

40. Kitty, femme de Bracket, âgé de 23 ans, depuis 15 ans dans le pays, excellente garde-malade pour un hôpital, s'entend à exécuter les ordonnances du médecin, bonne cuisinière et blanchisseuse. Le mari et la femme seront vendus ensemble. Le propriétaire n'a jamais vu Kitty ivre; mais il sait qu'elle aime la boisson.

Conditions: Un crédit jusqu'au 1er Janvier, 1837, avec l'addition de l'intérêt à raison de 7 pour cent depuis le jour de la vente; les billets devront être souscrits et endossés à la parfaite satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à entier paiement. Dans le cas où aucun des dits billets ne serait pas payé à son échéance il porterait de ce jour intérêt à raison de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, sans toutefois que les acquéreurs puissent s'autoriser de cette clause, pour retarder le paiement aux échéances. Aucune hypothèque ne sera exigée d'acquéreurs résidant à la campagne, pourvu que leurs billets soient endossés par deux bonnes signatures de la ville, ou qu'ils fournissent des valeurs que les banques recevront sans exiger l'endos du propriétaire. Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs que lorsque les actes de vente auront été passés et signés par les parties, et que les billets auront été remis et approuvés. 11 Mai—2 f

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu Jeudi, 12 mai prochain, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez,

24 Lots de Terre

Situés sur le chemin de la Métairie; lesquels lots se trouvent amplement décrits sur un plan dressé par Mr Journot, architecte, et déposé à l'Arcade—Sur quelques uns de ces lots se trouvent quelques bâtisses, entr'autres UNE MAISON de maître, nouvellement bâtie

Cette propriété est trop bien connue pour nécessiter de plus amples descriptions: il suffira de dire que le chemin à coulisses de Nashville, qui la traverse, et le chemin en coquilles le long du nouveau canal, la mettent presque aux portes de la ville.

Condition:—Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs, pour une somme de $ 15090, payable le 1er. mars 1839, et la balance payable à un et deux ans de crédit, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement: et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera intérêts à raison de 10 pour cent par an jusqu'au paiement final.

Les actes de vente, chez Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 avril—3

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DE CHARTRES, No. 39.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables 9 sept.

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphia,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

BAINS POUR LES DAMES.—A la demande d'un grand nombre de familles, les propriétaires des Bains de l'Arcade, rue du Camp, se sont décidés à tenter l'épreuve de consacrer cet établissement à l'usage des dames chaque lundi et jeudi de la semaine, à commencer de jeudi prochain, 12 mai, s'il y sont encouragés. Les bains seront ouverts depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, exclusivement pour les dames. Après cette heure, les messieurs pourront se présenter pour prendre les bains comme à l'ordinaire. Les dames entreront par la porte particulière près de la rue Poydras. Les propriétaires feront tous leurs efforts pour rendre les bains agréables, et le plus grand decorum sera observé. Des femmes de chambre seront au service des dames; elles pourront toutefois amener leurs propres domestiques si elles le désirent. Prix d'un bain pour les dames, 75 cents.
10 mai—4

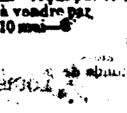

PERDU.—Echappé de chez [illegible] demeurant dans le faubourg d'en bas (vers le 10 avril dernier) un Poney, [illegible], âgé de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque [illegible] blanche. Une récompense libérale [illegible] à celui qui le ramènera à G. DORSEY
2 mai—3? 28 Nouvelle Levée

A VENDRE—700 quintaux bois de Campêche reçus par le brick Emilia, venant de Campêche et à vendre par F. [illegible]
10 mai—6 no. 56, rue [illegible]